

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE (PVS-1) DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire (PVS-1) du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 19 décembre 2023, à dix-neuf heures quinze. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, mairesse  
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1  
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3  
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4  
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5  
Madame Carine Dubé, conseiller Siège numéro 6  
Siège numéro 2 VACANT

Les membres présents forment le quorum.

285-2023

**1. Ouverture de la séance**

La séance de la réunion extraordinaire du mardi 19 décembre est ouverte à 19h15 par Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand. Roxane St-Yves, greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Madame Marilyne Gélinas, mairesse a demandé aux membres du conseil avant le début de la réunion d'enregistrer la réunion et tous ont acceptés. Une mention a été faite aux citoyens lors de l'ouverture de la réunion. Il est proposé par Charles Charette, appuyé par Christian Charette et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

286-2023

IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron appuyé par Carine Dubé et il est résolu que ce conseil accepte l'ordre du jour

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Nomination du vérificateur pour l'année 2023
- 4.- Embauche -Employé temporaire pour l'entretien de la patinoire et l'entrée du centre des loisirs
- 5.- Élections municipales (partielle) 2024
- 6.- Période de questions
- 7.- Clôture de la séance

**3. Nomination du vérificateur pour l'année 2023**

287-2023

IL EST PROPOSÉ par Charles Charette, appuyé par Christian Charette et il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand retienne les services de la firme Stéphane Bérard, CPA inc. au titre de vérificateur des livres de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand au 31 décembre 2023.

Madame la mairesse demande le vote.  
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**4. Embauche-Employé temporaire pour l'entretien de la patinoire et l'entrée du centre des loisirs**

Madame la mairesse se retire. Lecture de la résolution par la greffière-trésorière adjointe.

288-2023 IL EST PROPOSÉ par Louise Ferron, appuyé par Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-Le-Grand engage Monsieur François Gélinas pour faire l'entretien occasionnellement de la patinoire et le déneigement de l'entrée du centre des loisirs Monsieur François Gélinas sera sous la responsabilité de M. Philippe Deschesnes, directeur des travaux publiques.

Madame la mairesse demande le vote.

Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

**5. Élections municipales (partielle) 2024**

289-2023 ATTENDU que le mandat du conseiller municipal au siège numéro 2, Monsieur Philippe Deschesnes, a pris fin le 6 novembre 2023, en date de sa démission;

ATTENDU que le 7 novembre 2023, un avis de vacance du poste de conseiller municipal numéro 2 a été déposé par la greffière-trésorière adjointe de la Municipalité;

ATTENDU que la vacance du poste de conseiller municipal numéro 2 est constatée plus de douze mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

ATTENDU que le poste de conseiller municipal numéro 2 doit être comblé par la tenue d'une élection partielle;

La greffière-trésorière adjointe avise le conseil municipal que la présidente d'élections Mme Karine Trahan a fixé, conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et des référendums dans les municipalités (LERM), la date du scrutin au dimanche 25 février 2024 et qu'un avis public d'élection sera publié dans le journal Votre municipalité en bref du mois de janvier 2024.

**6. Période de questions**

**7. Clôture de la séance**

290-2023 L'ordre du jour étant épuisé Pascal Trudel propose, appuyé par Charles Charette et il est résolu de clôturer la séance à 19h19.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Roxane St-Yves Greffière-trésorière adjointe

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

---

Mairesse